

Addenda 3

SÉL. : 2017-CC1525-SA-MON00-R1

Titre : Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) Pour la prestation de services de suivi à l'appui des projets et des programmes d'aide au développement international canadien.

A. **MODIFICATION À LA DEMANDE D'ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (DAMA)**

1. DAMA, page 18, Section 1 : (iii) « Fiche de renseignements spécifiques, Définition (c) , 7.3 :
SUPPRIMER la date : « 11 octobre 2016 ».
2. INSÉRER la date : « 25 octobre 2016 »
3. DAMA, Section 2 : « Proposition technique – Formulaire normalisés », « Formulaire TECH-4A « Curriculum Vitae de la personne proposée », sous la section du tableau « Niveau d'effort de la prestation de services de suivi » ;

INSERER une nouvelle cellule avec le texte suivant :

« Niveau d'effort de la prestation d'expertise technique dans le domaine :

[Indiquer le nombre de jours consacrés à la prestation d'expertise technique dans le domaine pour les critères M3 et C 2.2 seulement, si applicable.] ».

Comme démontré au Formulaire TECH-4A « Curriculum Vitae de la personne proposée » en pièce jointe à cette addenda #3.

4. DAMA, Section 5 : « Critères d'évaluation », Critère technique obligatoire O2 « Expérience sectorielle de suivi », premier paragraphe;

INSÉRER les mots suivants : « présenter l'/les affectation(s), démontrant » dans la phrase.

Comme suit :

« Expérience sectorielle de suivi

Le soumissionnaire doit présenter l'/les affectation(s), au moyen du formulaire TECH-4A, démontrant que la personne proposée possède : »

5. DAMA, Section 5 : « Critères d'évaluation », Critère technique obligatoire O3 « Expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine en développement International », premier paragraphe;

INSÉRER les mots suivants : « présenter l'/les affectation(s), démontrant » dans la phrase.

Comme suit :

«Expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine en développement International

Le soumissionnaire doit présenter l'/les affectation(s), au moyen du formulaire TECH-4A, démontrant que la personne proposée possède : »

6. DAMA, Section 5 : « Critères d'évaluation », Critères techniques cotés C 2 :

SUPPRIMER le titre du critère : « Expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine ».

INSÉRER le titre suivant : « Expérience sectorielle ».

7. DAMA, Section 5 : « Critères d'évaluation », Critère technique coté C 2.1 « Expérience sectorielle de suivi », premier paragraphe;

INSÉRER les mots suivants : « présenter l'/les affectation(s), démontrant » dans la phrase.

Addenda 3

SÉL. : 2017-CC1525-SA-MON00-R1

Comme suit :

« Expérience sectorielle de suivi

Le soumissionnaire doit présenter l'/les affectation(s), au moyen du formulaire TECH-4A, démontrant que la personne proposée possède : »

8. DAMA, Section 5 : « Critères d'évaluation », Critère technique coté C 2.2 « Expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine en développement International », premier paragraphe;

INSÉRER les mots suivants : « présenter l'/les affectation(s), démontrant » dans la phrase.

Comme suit :

«Expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine en développement International

Le soumissionnaire doit présenter l'/les affectation(s), au moyen du formulaire TECH-4A, démontrant que la personne proposée possède : »

9. DAMA, Section 5 : « Critères d'évaluation », Critère technique coté C 2.3 « Expérience sectorielle dans un pays en développement », premier paragraphe;

INSÉRER les mots suivants : « présenter l'/les affectation(s), démontrant » dans la phrase.

Comme suit :

« Expérience sectorielle dans un pays en développement

Le soumissionnaire devrait présenter l'/les affectation(s), au moyen du formulaire TECH-4A, démontrant que la personne proposée a acquis une expérience sectorielle de prestation de services en suivi, sur le terrain, dans un pays en développement, dans les quinze (15) dernières années. »

10. DAMA, Section 5 : « Critères d'évaluation », Critère technique coté C 2.4 « Expérience sectorielle auprès des intervenants », paragraphe de la notation;

SUPPRIMER le paragraphe de notation dans son entier.

INSÉRER le paragraphe de notation suivant :

« Notation (jusqu'à un maximum de 25 points)

- Expérience avec 1 type d'intervenants : 10 points;
- Expérience avec 2 types d'intervenants : 18 points;
- Expérience avec 3 types d'intervenants : 25 points. »

Comme démontré à la Section 5 : « Critères d'évaluation » en pièce jointe à cette addenda #3.

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : Le MAECD pourrait-il clarifier la définition de «Affectation» tel que décrit dans la section 5 (a) (p.51 du mandat) – est-ce que le MAECD tiendra seulement compte des affectations de trois années ou de plus longue durée dans le cadre de l'expérience d'un consultant au TECH-4?

Réponse 1 : Oui, les besoins opérationnels du MAECD sont pour des mandats de services de suivi de longue durée qui se situe entre 3 et 5 ans. Le MAECD recherche une expérience équivalente.

Addenda 3

SÉL. : 2017-CC1525-SA-MON00-R1

Question 2 : Question 3 de l'Addenda 1, confirme que le critère 2 sera évalué en fonction des informations fournies au formulaire TECH-4A. Le champ «expérience sectorielle» des notes d'explication du formulaire suggère que seules les affectations contenant un élément de services de surveillance devraient être inclus. Est-il acceptable d'utiliser ce champ pour présenter d'autres secteurs expérience en développement international afin de remplir les critères M3 et le critère R 2.2, si un affectation ne comprend aucun élément de service de suivi?

Réponse 2 : Le Formulaire TECH-4A a été modifié. Voir la modification 1 de cet Addenda #3.

Question 3 : Le MAECD pourrait-il confirmer que TECH-4B1 et TECH-4B2 nécessitent seulement des descriptions détaillées de 2 affectations chacune?

Réponse 3 : Le MAECD confirme que le TECH-4B1 et le TECH-4B2 nécessite la description détaillée de 2 affectations chacun.

Question 4 : Le MAECD accepterait-il le même projet comme un exemple et être utilisé à la fois pour le TECH-4B1 et le TECH-4B2, si le projet englobait différentes tâches effectuées par le consultant?

Réponse 4 : Voir les modifications 6 et 7 de l'Addenda #2 publié sur <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-16-00743613>

Question 5 : La Section 5 «Critères d'évaluation», page 51 du document de la DAMA, donne une définition de « affectation » comme suit: « «Affectation»: Mandat assorti de tâches précises, de livrables et d'une période spécifique, nécessitant, de la part de la personne proposée, un niveau d'effort d'une durée minimale de vingt (20) jours par année pour une durée d'au moins trois années. Une affectation peut faire partie d'un emploi à temps plein. ».

Nous avons des candidats qualifiés qui ont une expérience de travail impliquant plus de 20 jours de niveau d'effort par affectation, mais au cours d'une période d'un minimum de 3 mois ou d'une durée de 6 mois. Est-ce que le MAECD, s'il vous plaît, modifierait la durée d'un affectation pour une durée minimum 3 mois vs 3 années?

Réponse 5 : Non. Voir la réponse 1 à cet Addenda #3.

Question 6 : À quel endroit dans le TECH-4A les « jours » liés au critère C 2.2, *expérience sectorielle en développement internationale* devraient être présentés? L'espace sur le formulaire TECH-4A ne prévoit que le Niveau d'effort fournir des services de suivi; le niveau d'effort dans le pays en développement.

Réponse 6 : Le Formulaire TECH-4A a été modifié. Voir la modification 1 de cet Addenda #3.

Question 7 : Lorsque nous présentons une affectation aux fins de C 2.2, expérience dans le secteur, sous la description des rôles de l'affectation, seulement Qs (b) et (d) sont à répondre? Qs (a) et (c) sont limités à la présentation de l'expérience des affectations en suivi.

Réponse 7 : Les soumissionnaires doivent présenter des affectations pour démontrer l'expérience requise de chaque critère technique obligatoire et coté. Les soumissionnaires sont autorisés à présenter des affectations en suivi ou d'une expertise technique dans le domaine pour le critère technique obligatoire O3 et le critère technique coté C 2.2 seulement. À titre d'exemples :

Exemple 1 :

Addenda 3

SÉL. : 2017-CC1525-SA-MON00-R1

Les Affectations #1, #2, and #3 #4, #5, #6, #7, #8, and #9 pourraient être présentées pour démontrer:

(a) *Démontrer que l'affectation constitue une expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi, tel que demandé au critère obligatoire O2 et au Sous-critère coté C 2.1.*

(b) *Démontrer que l'affectation constitue une expérience sectorielle pour la prestation de **services de suivi** développement international, tel que demandé au critère obligatoire O3 et au sous-critère coté C 2.2.*

(c) *Démontrer, le cas échéant, que l'affectation, en tout ou en partie, constitue une expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi, sur le terrain, dans un pays en développement (si applicable, indiquer le pays/la date de début/la date de fin des travaux dans le pays visé) tel que demandé au sous-critère coté C 2.3.*

(d) *Faire état de l'expérience de la personne proposée avec des intervenants dans le cadre de cette affectation tel que demandé au sous-critère coté C 2.4.*

Exemple 2 :

i) *Les Affectations #1, #2, and #3 pourraient être présentées pour démontrer:*

(a) *Démontrer que l'affectation constitue une expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi, tel que demandé au critère obligatoire O2 et au Sous-critère coté C 2.1.*

(c) *Démontrer, le cas échéant, que l'affectation, en tout ou en partie, constitue une expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi, sur le terrain, dans un pays en développement (si applicable, indiquer le pays/la date de début/la date de fin des travaux dans le pays visé) tel que demandé au sous-critère coté C 2.3.*

(d) *Faire état de l'expérience de la personne proposée avec des intervenants dans le cadre de cette affectation tel que demandé au sous-critère coté C 2.4.*

ii) *Les Affectations #4, #5, #6, #7, #8, and #9 pourraient être présentées pour démontrer:*

(b) *Démontrer que l'affectation constitue une expérience sectorielle pour la prestation **d'expertise technique dans le domaine** en développement international, tel que demandé au critère obligatoire O3 et au sous-critère coté C 2.2.*

Question 8 : Est-ce qu'un arrangement en matière d'approvisionnement en vertu cette DAMA 2016 en suivi est attribué selon le secteur ou le sous-secteur ?

Réponse 8 : L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) sera attribué au niveau du secteur, aux soumissionnaires gagnants.

Question 9 : Si « Jours » (C 2.1, C 2.2 et C 2,3) servent à accorder des points pour « expérience sectorielle » en suivi, développement international, dans le pays, combien de jours d'expérience est-il nécessaire dans l'affectation pour se qualifier en tant qu'agent de suivi dans une catégorie de sous-secteur lorsqu'un candidat veut se qualifier dans plus d'un sous-secteur ?

Réponse 9 : Les soumissionnaires retenus seront qualifiés au niveau du secteur, qui comprend les sous-secteurs. Chaque affectation présentée pour démontrer les exigences des critères technique cotés C 2.1, C 2.2, et C 2.3 devrait décrire la prestation de services tel qu'exigé par les critères pour au moins un des sous-secteurs du secteur visé.

Question 10 : Pour les candidats qui se sont qualifiés dans les trois sous-secteurs précédents en matière de santé (3-1 : Renforcement des systèmes de santé ; 3-2 : Renforcement des systèmes d'informations sur la santé aux fins de planification et de Surveillance ; 3-3 : La santé des mères, des nouveau-nés et des enfants), ont-ils besoin d'appliquer de nouveau pour le nouveau sous-secteur 3.1, nutrition ?

Réponse 10 : Non.

Addenda 3

SÉL. : 2017-CC1525-SA-MON00-R1

Question 11 : Avec les changements dans les secteurs et sous-secteurs entre la première DAMA en suivi et celle-ci, est-ce que les candidats qui se sont qualifiés précédemment sont automatiquement admis pour l'ensemble du secteur, peu importe dans quel sous-secteur, ils se sont qualifiés à l'origine (en supposant qu'ils remplissent la TECH-1 requis, TECH-2 et TECH-3) ?

Réponse 11 : Oui. La qualification dans un sous-secteur en particulier se fera par le biais d'un processus sollicitation dans le cadre de l'AMA.

Question 12 : Serait-il exact de supposer que le dernier mot dans ce qui suit est censé être « services de suivi ou techniques » plutôt que « évaluation » ?

« Note : Le soumissionnaire devrait utiliser le format suivant pour présenter chaque affectation (des 15 dernières années) visant à fournir des services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine dans l'ordre chronologique inverse.

Lorsque l'affectation comprend la prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine ainsi que d'autres services (par exemple, des fonctions de gestion ou de gestion de projets, de suivi et d'évaluation de projet), le soumissionnaire est demandé d'indiquer le niveau d'effort consacré à la prestation des services de suivi et/ou la prestation d'expertise technique dans le domaine. Sinon, le MAECD ne tiendra pas compte de l'affectation dans son évaluation. »

Réponse 12 : Non. Le mot « évaluation » est correctement utilisé.

Question 13 : Étant donné que les personnes proposées possèdent une expérience significative dans le développement international, un certain nombre de candidats sont à l'étranger, en région éloignée et il est difficile d'obtenir une signature manuscrite de leur part dans la période de soumission. Est-ce qu'une signature électronique sur les formulaires (par exemple. Tech-4C) sera acceptable ?

Réponse 13 : Oui.

Question 14 : Je suis titulaire d'un AMA pour le secteur x. Quels formulaires dois-je remplir et signer pour prolonger cet AMA?

Réponse 14 : Voir la DAMA, Section 1 (ii) « Instructions aux Titulaires d'un AMA », scénario 4 « Soumission d'une proposition pour accepter les termes et conditions modifiés de la Partie II : Modèle uniformisé de l'arrangement en matière d'approvisionnement ».

Question 15 : Je viens juste d'envoyer mon dossier de proposition qui devrait arriver à votre bureau lundi prochain. J'ai dû me dépêcher pour respecter l'échéance que je croyais toujours le 20 septembre. Mais après l'envoi du fichier, j'ai découvert qu'il y avait plusieurs modifications mettant en cause, entre autres, l'utilisation de formulaires révisés (4A, 4B1, 4B2, 4C). Le problème est que lorsque j'ai rempli l'information pour mon dossier, j'ai utilisé les formulaires non-modifiés, ceux qui étaient dans la DAMA, je voudrais savoir si je peux soumettre de nouveaux formulaires en remplacement de ceux que j'ai déjà présenté.

Réponse 15 : Voir la DAMA, Section 1 : (i) Instructions aux soumissionnaires, paragraphe 7.12.

Question 16 : Pour les Titulaires d'un AMA actuels, est-il nécessaire de fournir TECH 1, 2 et 3 en copie électronique ainsi que les copies papier ?

Réponse 16 : Oui, comme la copie électronique nous sert pour gérer le dossier de l'AMA.

C. TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.

**FORMULAIRE TECH-4
PERSONNES PROPOSÉES**

FORMULAIRE TECH-4A

CURRICULUM VITAE DE LA PERSONNE PROPOSÉE

Instructions à l'intention des soumissionnaires :

Le formulaire TECH-4A ne devrait pas excéder dix (10) pages. Les renseignements ci-dessous seront utilisés pour évaluer les critères obligatoires et les critères cotés de cette DAMA. L'information fournie dans ce formulaire sera aussi utilisée pour identifier et sélectionner les titulaires d'AMA pour les contrats sous l'Arrangement en matière d'approvisionnement subséquent.

Renseignement généraux concernant la personne proposée

Nom de la personne proposée :

Citoyenneté :

Lieu (ville, pays) :

Secteur et Sous-Secteur :

Langues

Compétences linguistiques

Le site Web suivant décrit les niveaux de compétence linguistiques :

http://www.international.gc.ca/ifait-iaeci/test_levels-niveaux.aspx?lang=fra

Langage

Niveaux de compétence linguistiques

	Expression orale	Lecture	Expression écrite
Anglais	[]	[]	[]
Français	[]	[]	[]
Autres (nommer tout autre langage)	[]	[]	[]

Ancien fonctionnaire canadien

Statut d'ancien fonctionnaire canadien

Mention permettant de savoir s'il s'agit d'un ancien fonctionnaire touchant une pension du Gouvernement du Canada et/ou une somme forfaitaire à titre d'indemnité.

Éducation et qualifications professionnelles (Critère M 1 et sous-critère C 1.1)	
Éducation :	Pour chaque degré/diplôme, indiquer le titre du degré/diplôme, le domaine des études, l'institution et le mois et l'année de délivrance.
Expérience sectorielle (Critères M 2, M 3, et critère C 2)	
<p><i>Note : Le soumissionnaire devrait utiliser le format suivant pour présenter chaque affectation (des 15 dernières années) visant à fournir des services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine dans l'ordre chronologique inverse.</i></p> <p><i>Lorsque l'affectation comprend la prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine ainsi que d'autres services (par exemple, des fonctions de gestion ou de gestion de projets, de suivi et d'évaluation de projet), le soumissionnaire est demandé d'indiquer le niveau d'effort consacré à la prestation des services de suivi et/ou la prestation d'expertise technique dans le domaine. Sinon, le MAECD ne tiendra pas compte de l'affectation dans son évaluation.</i></p>	
Titre de l'affectation : Cliquez ici pour insérer du texte	
Date de début/date de fin de l'affectation : Cliquez ici pour insérer du texte	Niveau d'effort de la prestation de services de suivi: Indiquer le nombre de jours consacrés à la prestation de services de suivi.
	Niveau d'effort de la prestation d'expertise technique dans le domaine : Indiquer le nombre de jours consacrés à la prestation d'expertise technique dans le domaine pour les critères M3 et C 2.2 seulement, si applicable.
Secteur visé : Cliquez ici pour insérer du texte	Niveau d'effort dans le pays en développement: Si oui, indiquer le pays et le nombre de jour travaillé dans le pays.
Poste/rôle de la personne proposée : Cliquez ici pour insérer du texte	Employeur : Cliquez ici pour insérer du texte
Agence ayant financé l'affectation : Cliquez ici pour insérer du texte	Référence : Nom et adresse électronique ou téléphone
Description des rôles et responsabilités de la personne proposée dans l'affectation :	
<p>(a) Démontrer que l'affectation constitue une expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi, tel que demandé au critère obligatoire O2 et au Sous-critère coté C 2.1.</p> <p>(b) Démontrer que l'affectation constitue une expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine en développement international, tel que demandé au critère obligatoire O3 et au sous-critère coté C 2.2.</p> <p>(c) Démontrer, le cas échéant, que l'affectation, en tout ou en partie, constitue une expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi, sur le terrain, dans un pays en développement (si applicable, indiquer le pays/la date de début/la date de fin des travaux dans le pays visé) tel que demandé au sous-critère coté C 2.3.</p> <p>(d) Faire état de l'expérience de la personne proposée avec des intervenants dans le cadre de cette affectation tel que demandé au sous-critère coté C 2.4.</p>	

Section 5 : Critères d'évaluation

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES (POUR TOUS LES SECTEURS) :

Définitions :

Aux fins de cette grille d'évaluation, les définitions suivantes s'appliquent :

- (a) « **Affectation** » Mandat assorti de tâches précises, de livrables et d'une période spécifique, nécessitant, de la part de la personne proposée, un niveau d'effort d'une durée minimale de vingt (20) jours par année pour une durée d'au moins trois années. Une affectation peut faire partie d'un emploi à temps plein.
- (b) « **Au moins** » ou « **minimum** » L'expression représente le seuil minimal pour répondre à l'exigence en question. Aucun point ne sera accordé si l'exigence minimum n'est pas démontrée.
- (c) « **Pays en développement** » Pays admissible à l'aide au développement selon les critères du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD-OCDE). La liste des pays actuellement considérés comme des pays en développement se trouve à <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/listecad.htm>. Les pays qui étaient auparavant sur la liste du CAD, mais qui n'y sont plus seront considérés comme des pays en développement s'ils étaient inscrits sur la liste du CAD-OCDE au moment de l'exécution des travaux (<http://www.oecd.org/fr/cad/stats/listecad.htm>). Il appartient au soumissionnaire d'indiquer lorsque cette situation s'applique à l'expérience visée.
- (d) « **Développement international** » Mandat dont l'objectif principal est de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être des personnes vivant dans un pays en développement.
- (e) « **Secteur** » Domaine décrit à la clause 3.3 : *Description des secteurs et des sous-secteurs de la Partie I, Section 4 : Termes de référence génériques*. « Expérience sectorielle » fait référence à l'expérience acquise dans le secteur visé pour lequel la personne est proposée.
- (f) « **Services de suivi** » consiste à examiner et à analyser l'information sur le projet ou le programme pour évaluer si ce dernier se déroule normalement et contribue à l'atteinte des résultats tel que prévu. Le suivi représente la collecte, l'analyse et l'utilisation systématiques et continues d'information sur le rendement pour soutenir la prise de décisions efficace dans un projet ou un programme. Il comprend également la formulation de recommandations et la proposition de modifications au projet ou au programme suite à cette évaluation.
- (g) « **Affectation technique** » Affectations dans lesquelles la personne proposée est directement responsable de fournir une expertise technique dans le domaine. Les fonctions de gestion ou de gestion de projets et les affectations d'évaluation de projets sont considérées, si et seulement si, elles incluent de la prestation de composantes techniques et le soumissionnaire fournit le niveau d'effort et la description associés aux composantes techniques seulement.

Une affectation est assortie de tâches précises, de livrables et d'une période spécifique, nécessitant, de la part de la personne proposée, un niveau d'effort d'une durée minimale de vingt (20) jours. Une affectation peut faire partie d'un emploi à temps plein.

Utilisation des formulaires: Le soumissionnaire devrait fournir, pour chaque personne proposée, les formulaires TECH-4A « Curriculum Vitae (CV) de la personne proposée », TECH-4B1 « Capacité démontrée de la personne proposée en suivi » et TECH-4B2 « Capacité technique démontrée de la personne proposée ». Les formulaires TECH-4A, TECH-4B1 et TECH-4B2 devraient indiquer clairement le secteur pour lequel une personne est proposée.

Les renseignements contenus dans le formulaire TECH-4A seront utilisés pour évaluer les critères techniques obligatoires ainsi que le critère 1 et le critère 2 des critères techniques cotés ;

Les renseignements contenus dans le formulaire TECH-4B1 serviront à évaluer le critère 3 des critères techniques cotés.

Les renseignements contenus dans le formulaire TECH-4B2 serviront à évaluer le critère 4 des critères techniques cotés.

Contenu des propositions:

Lorsqu'un critère ou un sous-critère indique un certain nombre de jours d'expérience, les jours où les affectations se

chevauchant sont comptés une fois.

Lorsqu'un critère ou sous-critère indique un certain nombre de jours d'expérience, le nombre maximal de jours démontré par le soumissionnaire ne devrait pas excéder 31 jours par mois, calculés en moyenne, autrement, l'affectation ne sera pas considérée.

La date de clôture de la DAMA sert de référence lorsqu'un critère ou un sous-critère précise une échéance (p.ex. « dans les quinze (15) dernières années »). L'expérience acquise avant le délai spécifié ne sera pas prise en compte. Pour une affectation en cours et partiellement achevée, on ne tiendra compte que de la partie des travaux exécutée dans le délai précisé. Le soumissionnaire est demandé de fournir le niveau d'effort en jours effectué durant la période.

Exemple: Supposant que la date de clôture de la DAMA est le 15 juin 2016 et que l'expérience devrait être dans les quinze (15) dernières années (c-à-d, seulement le travail effectué entre le 15 juin 2001 et le 15 juin 2016 sera considéré).

Scénario 1:

- L'affectation a débuté le 1er Janvier 2001 et est complétée le 31 novembre 2001 ;
- Le niveau d'effort total pour l'affectation était de 100 jours ; et
- 23 jours ont été effectués après le 15 juin 2001.

Dans le scénario 1 ci-dessus, pour être considéré dans l'évaluation, le soumissionnaire devrait clairement indiquer **23 jours effectués après le 15 juin 2001** dans le TECH-4A ou TECH-4B1 ou TECH-4B2. Si le soumissionnaire a omis de fournir cette information, l'affectation ne sera pas évaluée.

Scénario 2:

- L'affectation a débuté le 1 mars 2015 et sera complétée le 31 novembre 2016 ;
- Le niveau d'effort total pour l'affectation était de 50 jours ; et
- 10 jours ont été effectués jusqu'au 15 Juin 2016.

Dans le scénario 2 ci-dessus, pour être considéré dans l'évaluation, le soumissionnaire devrait clairement indiquer **10 jours effectués jusqu'au 15 juin 2016** dans le TECH-4A ou TECH-4B1 ou TECH-4B2. Si le soumissionnaire a omis de fournir cette information, l'affectation ne sera pas évaluée.

Pour chaque expérience ou affectation utilisée en regard d'un critère ou d'un sous-critère, le soumissionnaire devra fournir une référence (nom, titre, numéro de téléphone et adresse de courriel).

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Critère	Critère techniques obligatoires	Conformité (Oui ou Non)
Critère O1	<p>Éducation</p> <p>Pour tous les secteurs à l'exception du secteur de l'infrastructure La personne proposée par le soumissionnaire doit posséder au minimum un baccalauréat décerné par une université reconnue.</p> <p>Pour le secteur de l'Infrastructure La personne proposée par le soumissionnaire doit posséder au minimum un baccalauréat décerné par une université reconnue en génie ou en architecture.</p>	
Critère O2	<p>Expérience sectorielle de suivi</p> <p>Le soumissionnaire doit présenter l'/les affectation(s), au moyen du formulaire TECH-4A, démontrant que la personne proposée possède :</p> <p>Pour tous les secteurs à l'exception du secteur de l'Extractif une expérience sectorielle de prestation de services de suivi équivalent à au moins quatre cents (400) jours cumulés au cours des quinze (15) dernières années.</p> <p>Pour le secteur de l'Extractif</p>	

	une expérience sectorielle de prestation de services de suivi équivalent à au moins deux cent cinquante (250) jours cumulés au cours des quinze (15) dernières années.	
Critère O3	<p>Expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine en développement International</p> <p>Le soumissionnaire doit présenter l'/les affectation(s), au moyen du formulaire TECH-4A, démontrant que la personne proposée possède :</p> <p>Pour tous les secteurs à l'exception du secteur de l'Extractif une expérience sectorielle de prestation de services en suivi ou d'expertise technique dans le domaine en développement international équivalent à au moins sept cent cinquante (750) jours cumulés au cours des quinze (15) dernières années.</p> <p>Pour le secteur de l'Extractif une expérience sectorielle de prestation de services en suivi ou d'expertise technique dans le domaine en développement international équivalent à au moins six cents (600) jours cumulés au cours des quinze (15) dernières années.</p>	
Critères	Critères technique cotés	Note
Critère 1 : Qualification Académique		
	<p>Le soumissionnaire devrait, au moyen du formulaire TECH-4A, démontrer que la personne proposée possède des qualifications académiques, dans un domaine relié au secteur visé.</p> <p>Notation (jusqu'à un maximum de 50 points) : <i>Niveau d'études le plus élevé obtenu dans une université reconnue, dans un domaine lié au secteur (non cumulatif) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Baccalauréat = 35 points ; • Plusieurs Baccalauréats = 40 points ; • Maîtrise ou diplôme d'études supérieures équivalent = 45 points ; • Doctorat = 50 points. 	/50
Total des points pour le critère technique coté 1		/50
Critère 2 : Expérience Sectorielle		
Sous-critère C 2.1	<p>Expérience sectorielle de la prestation de services de suivi</p> <p>Le soumissionnaire devrait présenter l'/les affectation(s), au moyen du formulaire TECH-4A, démontrant que la personne proposée a acquis une expérience sectorielle de prestation de services de suivi, dans les quinze (15) dernières années.</p> <p>Pour tous les secteurs à l'exception du secteur de l'Extractif Notation (jusqu'à un maximum de 125 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 400 jours, mais moins de 550 jours cumulés d'expérience : 75 points • 550 jours ou plus, mais moins de 700 jours cumulés d'expérience : 100 points • 700 jours cumulés ou plus d'expérience : 125 points <p>Pour le secteur de l'Extractif Notation (jusqu'à un maximum de 125 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 250 jours, mais moins de 400 jours cumulés d'expérience : 75 points • 400 jours ou plus, mais moins de 550 jours cumulés d'expérience : 100 points • 550 jours cumulés ou plus d'expérience : 125 points 	/125

<p>Sous-critère C 2.2</p>	<p>Expérience sectorielle en services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine en développement international</p> <p>Le soumissionnaire devrait présenter l'/les affectation(s), au moyen du formulaire TECH-4A, démontrant que la personne proposée a acquis une expérience sectorielle de prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine en développement international, dans les quinze (15) dernières années.</p> <p>Pour tous les secteurs à l'exception du secteur de l'Extractif Notation (jusqu'à un maximum de 60 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 750 jours, mais moins de 1 150 jours cumulés : 36 points; • 1 150 jours ou plus, mais moins de 1 500 jours cumulés : 50 points; • 1 500 jours cumulés ou plus : 60 points. <p>Pour le secteur de l'Extractif Notation (jusqu'à un maximum de 60 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 600 jours, mais moins de 900 jours cumulés : 36 points; • 900 jours ou plus, mais moins de 1 200 jours cumulés : 50 points; • 1 200 jours cumulés ou plus : 60 points. 	<p>/60</p>
<p>Sous-critère C 2.3</p>	<p>Expérience sectorielle dans un pays en développement :</p> <p>Le soumissionnaire devrait présenter l'/les affectation(s), au moyen du formulaire TECH-4A, démontrant que la personne proposée a acquis une expérience sectorielle de prestation de services en suivi, sur le terrain, dans un pays en développement, dans les quinze (15) dernières années.</p> <p>Pour tous les secteurs Notation (jusqu'à un maximum de 60 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 60 jours, mais moins de 240 jours cumulés d'expérience : 36 points • 240 jours ou plus, mais moins de 480 jours cumulés d'expérience : 50 points • 480 jours cumulés ou plus d'expérience : 60 points 	<p>/60</p>
<p>Sous-critère C 2.4</p>	<p>Expérience sectorielle auprès des intervenants :</p> <p>Le soumissionnaire devrait, au moyen du formulaire TECH-4A, démontrer que la personne proposée a acquis de l'expérience de travail auprès d'au moins trois (3) types d'intervenants, dans les quinze (15) dernières années, lors d'affectations sectorielles visant à fournir des services de suivi.</p> <p>Aux fins de ce sous-critère, « expérience auprès d'un intervenant » signifie que la personne proposée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a travaillé directement pour l'intervenant en tant qu'employé OU • a travaillé dans le cadre d'une affectation financée par l'intervenant ; OU • a eu une relation de travail directe avec l'intervenant. <p>Le fait d'indiquer les intervenants sans fournir de renseignements justificatifs peut entraîner l'obtention d'une note zéro (0) pour ce sous-critère.</p> <p>Le MAECD tiendra compte des types d'intervenants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organismes donateurs (organisations qui font partie d'un gouvernement supervisant ou administrant le financement des projets et des programmes de développement international); • Organismes gouvernementaux (organisations, autres que les organismes donateurs, qui font partie d'un gouvernement, à tous les niveaux, y compris les organismes intergouvernementaux); 	<p>/25</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions multilatérales de développement (organisations constituées par plusieurs pays qui sont chargées d'étudier des problèmes communs; voir par exemple les organisations énumérées à http://int.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-3692051-JU4; • Organisations non gouvernementales (organisations à but non lucratif qui ne font pas partie du gouvernement et qui ont des objectifs sociaux) ; et • Entreprises du secteur privé (organisations à but lucratif qui ne font pas partie du gouvernement). <p>Notation (jusqu'à un maximum de 25 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience avec 1 types d'intervenants : 10 points • Expérience avec 2 types d'intervenants : 18 points • Expérience avec 3 types d'intervenants : 25 points 	
Total des points pour le critère technique coté 2		/270
Critère 3 : Capacités démontrées en suivi		
<p>Sous-critère C 3.1</p>	<p>Le soumissionnaire devrait, au moyen du formulaire TECH-4B1, décrire deux (2) affectations sectorielles distinctes, visant à fournir des services de suivi dans les quinze (15) dernières années pour démontrer que la personne proposée a fourni des activités de suivi, tel qu'énoncé au paragraphe 3.2 des Termes de référence génériques (TRG) de la DAMA.</p> <p>Pour chaque affectation, le soumissionnaire devrait décrire la méthodologie utilisée par la personne proposée dans l'exécution de services de suivi basé sur les six (6) éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) planification des travaux, stratégie sur la collecte de renseignements ; ii) conception et utilisation des outils de suivi ; iii) assurer la qualité des livrables ; iv) intégration des thèmes transversaux* (« thèmes transversaux » désigne favoriser l'égalité entre les sexes, accroître la viabilité environnementale et appuyer le renforcement des institutions et des pratiques en matière de gouvernance) ; v) engagement des intervenants ; vi) mise en pratique des leçons tirées et intégrer les meilleures pratiques internationales dans un contexte de développement international. <p>* Pour les soumissionnaires qui soumettent des propositions pour les secteurs de la Gouvernance, de l'égalité entre les sexes et de l'environnement, les soumissionnaires sont tenus de démontrer les deux autres thèmes transversaux seulement. Par exemple, les soumissionnaires soumettant des propositions pour la Gouvernance sont tenus de démontrer l'intégration des thèmes de l'environnement et de l'égalité entre les sexes.</p> <p>Notation : Les points seront attribués basé sur les six éléments énumérés ci-dessus. Pour chaque élément, le soumissionnaire se verra attribuer jusqu'à un maximum de 10 points, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description inadéquate (c.-à-d. : elle ne démontre pas que la personne proposée a effectué les éléments liés au type de d'activité visé) : 0 points; • Description élémentaire (c.-à-d. démonstration minimale que la personne proposée a effectué les éléments liés au type d'activité visé) : 6 points ; 	<i>/60 points</i>

	<ul style="list-style-type: none"> Bonne description (c.-à-d. démonstration satisfaisante que la personne proposée a effectué les éléments liés au type d'activité visé) : 8 points ; Excellente description (c.-à-d. démonstration solide que la personne proposée a effectué les éléments liés au type d'activité visé) : 10 points. <p>Notes :</p> <p>Si l'affectation ne s'aligne pas avec l'un des types d'activité décrit au paragraphe 3.2 de la Section 4 « Termes de référence génériques », elle ne sera pas cotée.</p> <p>Si le soumissionnaire soumet plus de deux (2) affectations, le MAECD considèrera seulement les deux premières affectations selon l'ordre de présentation.</p>	<i>par affectation</i>
Total des points pour le critère technique coté 3		/120
Total des points pour les critères techniques cotés 1 à 3 (Note de passage 60% ou 264 points)		/440
Critère 4 : Capacités techniques démontrées		
Sous-critère C 4.1	<p>Le soumissionnaire devrait, au moyen du formulaire TECH-4B2, décrire deux (2) affectations techniques sectorielles distinctes dans les quinze (15) dernières années pour démontrer que la personne proposée a fourni au moins un (1) des cinq (5) types d'activités suivants, tel qu'indiqué à l'Annexe I « Critère 4 : Capacités techniques démontrées (Description générale des composantes techniques des affectations) » de la Section 5 : « Critère d'évaluation » :</p> <ol style="list-style-type: none"> Recherches stratégiques, analyses et conseils; Études de faisabilité et de définition de la portée; Élaboration et planification de projets ou de programmes (y compris la gestion axée sur les résultats ou équivalent); Conception d'outils et de guides, formation et renforcement des capacités; Évaluation du rendement institutionnel, réforme des institutions et établissement de relations avec les institutions. <p>A) Le soumissionnaire devrait décrire seulement un (1) type d'activités énumérées ci-haut, par affectation.</p> <p>B) Pour chaque affectation, le soumissionnaire devrait décrire la méthodologie utilisée par la personne proposée dans l'exécution du type d'activité basé sur les cinq (5) éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> vii) planification des travaux, stratégie sur la collecte de renseignements; viii) assurer la qualité des livrables; ix) intégration des thèmes transversaux* (les « thèmes transversaux » désignent favoriser l'égalité entre les sexes, accroître la viabilité environnementale et appuyer le renforcement des institutions et des pratiques en matière de gouvernance) x) engagement des intervenants ; xi) la mise en pratique des leçons tirées et l'intégration des meilleures pratiques internationales dans un contexte de développement international. <p>* Pour les soumissionnaires qui soumettent des propositions pour les secteurs de la Gouvernance, de l'égalité entre les sexes et de l'environnement, les soumissionnaires sont tenus de démontrer les deux autres thèmes transversaux seulement. Par exemple, les soumissionnaires soumettant des propositions pour la Gouvernance sont tenus de</p>	
		<i>/30 points par affectation</i>

	<p>démontrer l'intégration des thèmes de l'environnement et de l'égalité entre les sexes.</p> <p>Notation :</p> <p>Les points seront attribués basé sur les cinq éléments énumérés en B). Pour chaque élément, le soumissionnaire sera verra attribuer jusqu'à un maximum de 6 points, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description inadéquate (c.-à-d. : elle ne démontre pas que la personne proposée a effectué les éléments liés au type de d'activité visé) : 0 points ; • Description élémentaire (c.-à-d. démonstration minimale que la personne proposée a effectué les éléments liés au type d'activité visé) : 2 points ; • Bonne description (c.-à-d. démonstration satisfaisante que la personne proposée a effectué les éléments liés au type d'activité visé) : 4 points ; • Excellente description (c.-à-d. démonstration solide que la personne proposée a effectué les éléments liés au type d'activité visé) : 6 points. <p>Notes :</p> <p>Si l'affectation ne s'aligne pas avec l'un des types d'activité décrit ci-dessus, elle ne sera pas cotée.</p> <p>Si la même affectation est présentée pour plus d'un type d'activité, le MAECD considèrera seulement la première affectation selon l'ordre de présentation.</p> <p>Si plus d'un type d'activité est décrit par une affectation, le MAECD considèrera seulement le premier type d'activité selon l'ordre de présentation.</p> <p>Si le soumissionnaire soumet plus de deux (2) affectations, le MAECD considèrera seulement les deux premières affectations selon l'ordre de présentation.</p>	
Total des points pour le critère technique coté 4		/60
TOTAL DES POINTS AU MAXIMUM POUR LES CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS (Note de passage 60% ou 300 points)		/500

Section 5 : Critère d'évaluation – Annexe I

Critère 4 : Capacités techniques démontrées (Description générale des composantes techniques des affectations)

Les activités des personnes qualifiées peuvent comprendre, mais sans se limiter à ce qui suit :

A) *Recherches, analyses et conseils stratégiques*

- procéder ou participer à la préparation et/ou à l'évaluation de documents stratégiques, de stratégies ministérielles, de cadres de programmation par pays, de stratégies par pays, de stratégies sectorielles et de stratégies institutionnelles, et veiller, s'il y a lieu, à l'intégration d'une approche axée sur les résultats;
- faire une recherche et des analyses, et fournir des avis sur des sujets précis, notamment les secteurs, les sous-secteurs, les thèmes, les pratiques exemplaires, les leçons apprises, les nouvelles tendances et la connaissance du travail des principales organisations;
- faire des analyses et formuler des recommandations sur les options de politiques et de programmation;
- évaluer et analyser l'intégration des thèmes transversaux du MAECD dans les politiques de développement/les politiques opérationnelles du MAECD, et formuler des recommandations à cet égard;
- fournir des analyses et des commentaires sur les documents produits par des partenaires et autres intervenants, y compris les stratégies sectorielles et institutionnelles et les cadres de programmation;
- préparer ou analyser les évaluations de la diligence raisonnable et du risque;
- fournir des conseils et de l'aide pour la planification et la tenue de consultations avec les parties prenantes;
- préparer des rapports oraux et écrits, des notes d'information et des points de discussion sur certains sujets touchant les politiques, les programmes, les stratégies et les cadres du MAECD.

B) *Études de faisabilité et de définition de la portée*

- préparer et réaliser des études de faisabilité et de définition de la portée, par secteur et sous-secteur, afin de déterminer les possibilités de programmation, y compris en dirigeant des missions sur le terrain ou en y participant, afin de procéder à des recherches et à des analyses en vue de la réalisation des études en question;
- évaluer et analyser l'intégration des thèmes transversaux du MAECD dans les études de faisabilité et de définition de la portée, et formuler des recommandations à cet égard;
- procéder à des recherches et à des analyses, y compris des analyses du contexte, des analyses d'économie politique, et/ou des évaluations concernant la paix, le conflit et la fragilité, dans un pays ou une région donné;
- organiser et mener des consultations ou des entrevues avec les parties prenantes du pays, afin d'évaluer les incitatifs politiques économiques ayant une incidence sur la faisabilité du travail dans le contexte du pays, au sein d'un secteur ou d'un sous-secteur particulier; cela comprend la planification et la facilitation des consultations avec différentes parties prenantes, s'il y a lieu;
- évaluer les besoins et les priorités du pays en développement partenaires, des pays, de la région ou de l'institution en ce qui a trait aux politiques de développement et aux priorités thématiques du Canada, et la position du Canada en relation avec celle des donateurs principaux;
- évaluer les résultats des activités d'aide internationale (du Canada, d'autres donateurs, des organismes multilatéraux et des nouveaux donateurs) jusqu'à présent dans le pays en développement partenaire (ou

dans plusieurs pays ou régions), y compris les leçons apprises et les pratiques qui se sont révélées bien adaptées au contexte;

- concevoir l'approche la plus adaptée de l'aide dans le secteur ou le sous-secteur concerné, notamment en déterminant quels sont les partenaires locaux les plus indiqués, les types de programmes les plus adaptés dans un pays en développement partenaire donné, plusieurs pays ou régions;
- préparer des rapports oraux et écrits, des notes d'information et des points de discussion, comprenant notamment des analyses et des recommandations de qualité élevée, de façon à conseiller le MAECD sur la faisabilité et/ou les options d'investissement dans le secteur ou le sous-secteur d'un pays en développement partenaire, dans plusieurs pays ou régions;
- fournir des analyses et des commentaires sur les documents produits par des partenaires et autres parties prenantes, qui sont utiles pour déterminer la faisabilité de l'investissement dans le secteur ou le sous-secteur d'un pays en développement partenaire, plusieurs pays ou régions.

C) Conception et planification de projets ou de programmes

- Faire, en lien avec la conception d'un programme et/ou d'un projet, de la recherche, établir des diagnostics, effectuer des évaluations et recueillir des renseignements, y compris des données de base ventilées par sexe;
- Diriger ou participer aux missions sur le terrain dans le but de planifier et de réaliser la conception et la planification de projets ou de programmes;
- mener des consultations avec les parties prenantes, ce qui consiste notamment à planifier et à faciliter les consultations avec différents partenaires, et fournir des conseils sur les approches participatives durant le processus de planification;
- fournir des analyses et des conseils sur la capacité institutionnelle des partenaires potentiels du MAECD en ce qui a trait à la conception, à la planification et à la mise en œuvre de projets ou de programmes, à la gestion axée sur les résultats et à l'intégration des thèmes transversaux du MAECD;
- organiser et animer des ateliers et des séances de travail sur la conception de projets axés sur les résultats avec l'équipe du MAECD et les parties prenantes;
- préparer et/ou participer à la préparation de documents sur les options, des documents conceptuels et des documents d'approbation de projets, ce qui inclut l'élaboration de modèles logiques (ML) de projets et leurs descriptions, les cadres de gestion du rendement (CGR) et leurs descriptions, les plans de suivi, les registres des risques, les plans de gestion et les termes de référence, en tenant compte de la méthodologie, de la terminologie et des outils utilisés par le MAECD en gestion axée sur les résultats;
- évaluer et analyser l'intégration des thèmes transversaux MAECD dans les documents de conception et de planification de projets ou de programmes, et formuler des recommandations à cet égard;
- fournir des analyses et des commentaires sur les documents produits par les partenaires et d'autres parties prenantes, notamment les propositions de projets ou de programmes;
- préparer des rapports oraux et écrits, des notes d'information et des points de discussion sur certaines questions touchant la conception et la planification des projets ou des programmes du MAECD.

D) Conception d'outils et de guides, formation et renforcement des capacités

- Évaluer les besoins (institutionnels et individuels) de formation et de renforcement des capacités des partenaires du MAECD et des parties prenantes en ce qui concerne le secteur ou l'organisation, et l'intégration des thèmes transversaux du MAECD;

- étudier et/ou évaluer les besoins d’outils et de guides pour un secteur ou un sous-secteur, évaluer les outils et les guides existants, et étudier et évaluer l’intégration des thèmes transversaux du MAECD;
- préparer ou participer dans la préparation et/ou l’évaluation de stratégies et d’initiatives de renforcement des capacités et de renforcement institutionnel ;
- aider à identifier, à sélectionner et à établir des liens avec des institutions ou des organisations dans les pays bénéficiaires, au Canada et dans d’autres pays, afin de fournir une formation et des programmes d’encadrement, et des séances d’information;
- concevoir ou participer à la conception et le développement d’outils, de guides et du matériel de formation et programmes d’encadrement, pour un secteur spécifique et conformément aux politiques du MAECD et à ses exigences en matière de présentation, de méthodologie et de contenu;
- diriger ou participer la prestation des programmes de formation et d’encadrement, et des séances d’information ou des activités d’assistance technique aux partenaires du MAECD dans les pays bénéficiaires, au Canada et dans d’autres pays;
- évaluer et analyser l’intégration des thèmes transversaux du MAECD et de la gestion axée sur les résultats, dans le développement d’outils et de guides, de programmes de formation et d’encadrement, et de plans et d’initiatives de renforcement des capacités, et formuler des recommandations à cet égard;
- procéder à des recherches et à des analyses sur les tendances sectorielles et les pratiques exemplaires, au Canada et dans le monde, afin de concevoir et d’améliorer les outils, guides, la formation, l’encadrement et le renforcement des capacités, et formuler des recommandations cet égard;
- organiser et faciliter des activités d’échange de connaissances et dialogue de politiques;
- préparer des rapports oraux et écrits, des notes d’information et des points de discussion sur certains sujets touchant le développement d’outils et de guides, la formation et le renforcement des capacités.

E) Évaluation du rendement institutionnel, réforme des institutions et établissement de relations avec les institutions

- évaluer et analyser les rapports de résultats sur le rendement et de développement;
- fournir des conseils et une aide sur la gestion du changement organisationnel et la réforme des institutions;
- préparer des évaluations de la diligence raisonnable ou du risque fiduciaire des institutions, ou analyser ces évaluations, compte tenu des politiques du MAECD et de ses exigences en matière de présentation, de méthodologie et de contenu;
- évaluer et analyser les relations du MAECD avec ses partenaires institutionnels;
- évaluer les pratiques ou les systèmes de supervision institutionnelle tels que les budgets (coût des programmes vs. coûts administratifs), les rapports financiers (états financiers, vérifications et contrôles internes) et la gestion des ressources humaines, ou fournir un soutien dans ce domaine;
- donner des conseils et de l’aide sur les questions de gouvernance organisationnelle, par exemple sur les rôles et les responsabilités des conseils des institutions, leurs processus de décision, leurs guides et leurs structures;
- préparer des rapports oraux et écrits, des notes d’information et des points de discussion sur certaines questions touchant l’évaluation du rendement institutionnel et l’établissement de relations.